

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150302-DEL001-15-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2015  
Date de réception préfecture : 06/03/2015

SÉANCE DU 02 MARS 2015

**DELIBERATION N° DEL001-15**

L'an deux mille quinze, le 2 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 février 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V.GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Georges MORIN en date du 02/03/15)

M. Andy DUSSERRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Analyse de la pratique professionnelle - mise en place d'une convention avec un psychologue.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Il est proposé de mettre en place des séances de supervision et d'analyse de la pratique professionnelle pour les agents de la police municipale et les médiateurs. Quatre séances seront assurées par Monsieur BONNEVILLE selon un calendrier établi jusqu'en juin 2015. A l'issue de cette période un bilan sera dressé.

Une convention précisant le cadre des interventions sera signée avec le prestataire. Le coût horaire est de 130 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la prise en charge du financement,
- de l'autoriser à signer la convention.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 02 mars 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI